

La fixation de normes en matière d'environnement

Recommandations à l'intention du décisionnaire

Rédigé sous la direction de
H. W. de Koning



Par le Comité Consultatif mondial de la Santé
en collaboration avec le Programme des Nations Unies
pour l'environnement
et l'Union internationale pour la conservation de la nature
et de ses ressources



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ - GENÈVE

3484

LA FIXATION DE NORMES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DU DÉCISIONNAIRE

RÉDIGÉ SOUS LA DIRECTION DE
H. W. de Koning

*Division de l'Hygiène du Milieu
Organisation mondiale de la Santé
Genève, Suisse*



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
GENÈVE
1989

Table des matières

Préface	vi
Collaborateurs et spécialistes consultés	1
1. Introduction	1
2. Recensement des problèmes prioritaires en matière de pollution	5
Choix des polluants à réglementer	6
Avantages de la coopération internationale	8
3. Données relatives aux effets de la pollution sur la santé	13
Etudes sur les effets exercés sur la santé	13
Relations dose-effet	17
4. Evaluation de l'exposition	29
Groupes à risque	29
Définition des effets nocifs pour la santé	31
5. Méthodes de lutte	34
Mesures axées sur les sources de pollution	34
Mesures en rapport avec le milieu	42
6. Cadre juridique	45
Nature de la décision	45
Portée et élaboration de la législation sur l'environnement	46
Teneur et structure de la réglementation	48
Considérations touchant aux institutions	50
Dimension géographique des problèmes d'environnement	51
Mesures d'appui à la réglementation	52
7. Conséquences des différentes méthodes de protection de l'hygiène du milieu	59
Risques et avantages	59
Problèmes multicompartmentaux	60
Risques acceptables	60
Coût et efficacité des mesures de lutte	61
Autres types d'analyse	62
8. Processus décisionnel	67
Interactions entre science et politique de l'environnement	69
Contraintes propres aux pays en développement	70
Caractéristiques d'un processus efficace de fixation des normes	72

Table des matières

Bibliographie	73
Annexe 1. Série OMS des Critères d'hygiène de l'environnement (liste arrêtée en septembre 1986)	78
Annexe 2. Extrait du fichier juridique du Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques	80
Annexe 3: Monographies du CICR sur l'évaluation de la cancérogénicité pour l'homme des substances chimiques (liste arrêtée en septembre 1986)	82
Annexe 4: Pesticides dont les résidus dans les denrées alimentaires ont fait l'objet d'une évaluation (liste arrêtée en septembre 1986)	84
Annexe 5: Composés soumis à une évaluation par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (liste arrêtée en septembre 1986)	86
Annexe 6: Résumé des valeurs indicatives OMS de qualité de l'eau	97
Annexe 7: Résumé des directives de qualité de l'air établies par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe	100

Préface

Les préoccupations suscitées par la pollution de l'environnement sont de plus en plus vives depuis quelques années de sorte que, désormais, on est conscient, un peu partout, des risques graves qui en découlent pour la santé et de la nécessité de mesures préventives. Ces mesures, qu'elles soient mises en œuvre de façon spontanée ou sous l'impulsion du législateur, comportent de nombreuses ramifications techniques et économiques outre des implications sur le plan social et celui de la santé publique.

La présente publication est consacrée aux divers aspects du processus de prise de décision devant aboutir à l'élaboration de normes environnementales, dans l'optique de la santé. Plusieurs sections portent sur la définition d'objectifs ou de normes appropriés en matière sanitaire tandis que d'autres exposent les méthodes et les instruments législatifs dont on dispose pour les établir. Mais il va de soi qu'en pratique la prise de décision doit se faire selon un processus adapté à la politique globale du pays en cause sur le plan économique et social ainsi qu'en matière de santé publique et de planification. Tout au long de la présente brochure, on s'est efforcé de donner des exemples pour illustrer la démarche adoptée dans divers pays pour y parvenir.

La description de diverses méthodes intervenant dans le processus de prise de décision permettra au lecteur d'appréhender la nature des problèmes en cause et de prendre conscience des incertitudes que peuvent comporter les données utilisées. On trouvera des renseignements plus détaillés sur cette méthodologie dans la bibliographie.

De nombreux experts appartenant à diverses disciplines ont contribué à la préparation de la présente publication. Certains ont rédigé des chapitres entiers tandis que d'autres ont présenté des observations et proposé des améliorations en participant à des réunions ou en jouant le rôle d'expert-conseil. On trouvera pp. vi-vii la liste des collaborateurs et spécialistes consultés. Que tous soient remerciés ici comme il convient. Une mention spéciale doit être réservée à la contribution du Dr W. Muir, de la Société Hampshire Research Associates Inc., Alexandria; VA, Etats-Unis d'Amérique, qui a joué un rôle important dans la coordination du projet, particulièrement dans les premiers temps.

La présente brochure est l'aboutissement d'une coopération menée entre l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Centre du Droit de l'environnement, qui est situé à Bonn (République fédérale d'Allemagne) et constitue l'un des éléments du Secrétariat de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Le Centre a accordé son soutien à la préparation de la brochure et a fourni des avis techniques tout au long du déroulement du projet. Un soutien financier a été accordé pour la présente publication par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Les observations et demandes concernant la présente brochure doivent être adressées à la Division de l'hygiène du milieu, Organisation mondiale de la Santé, 1211 Genève 27, Suisse.

Les opinions exprimées dans la présente brochure ne représentent pas nécessairement les décisions ou la politique officiellement adoptées par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ou l'Organisation mondiale de la Santé.